



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°41/2012**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice

22

Présents

18

Pour

18

Contre

0

Non participation au vote

0

L'an deux mille douze,

le dix-neuf novembre à seize heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

**Etaient présents :**

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN  
Madame Joëlle VASSEUR,  
Messieurs Hubert ARROURT, Jacky BAILLOT, Roland BOULARD, Christian BRUYEN,  
Laurent BURCKEL, Michel CAQUOT, Pascal DESAUTELS, Bertrand DOUCET, Gérard GORISSE,  
Daniel GROSBETY, Jean-Pierre PINON  
et Mesdames Olivette BARRE, Agnès PERSON

**OBJET : REMUNERATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SOUS CONTRAT**

Vu le rapport du Président du conseil d'administration,

Vu le décret n°2009-1208 du 09 octobre 2009 relatif au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par contrat,

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu la délibération n°32/2011 en date du 17 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** de rémunérer les sapeurs-pompiers volontaires recrutés par contrat sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de sapeur des sapeur-pompier professionnels 2<sup>ème</sup> classe, complétée de l'indemnité de feu.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Charles de COURSON

**ACTE REÇU LE**

**27 NOV. 2012**

**PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.**